

ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DE LA LIBERTE

COMMUNE DE CIVENS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du 22 septembre 2022, est prescrite l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'aliénation d'une partie du chemin rural de la Liberté qui aura lieu du mercredi 2 novembre au jeudi 17 novembre 2022.

Ce chemin d'une emprise de 1115 m² se trouve en limite des parcelles A690 - A177 - A423 - A424 - A425 au lieu-dit « La Grande Grange ».

Un dossier sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie de CIVENS, soit le lundi, mardi, jeudi de 14h00 à 18h00, le mercredi de 8h30 à 11h30, le samedi de 8h30 à 11h30 semaines impaires).

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou être adressées par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, Monsieur Jean-Luc SUCHET, en mairie de CIVENS, 215 route de Rozier-en-Donzy, pendant toute la durée de l'enquête mentionnée précédemment.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie, le jeudi 17 novembre de 14h00 à 17h00.